Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection Thème : Foi et protection (12-13 décembre 2012) Distr : générale 20 novembre 2012

Français

Original: Anglais

Anglais et français seulement

PERSPECTIVES CHRETIENNES SUR LE SECOURS AUX REFUGIES ET AUX DEPLACES

- 1. Pour les Chrétiens, la vocation à répondre aux besoins des migrants, des réfugiés et de ceux qui fuient la persécution en quête d'asile n'est pas fondée sur une idéologie elle est mandatée par la Bible.
- 2. L'exode qui a conduit les Juifs de l'esclavage à la liberté est devenu le pivot de leur identité. De génération en génération jusqu'à aujourd'hui, la mémoire de l'exode reste vivante, tant dans la tradition juive que dans la tradition chrétienne, non pas en tant qu'une histoire ancienne mais en tant que notre histoire, celle qui nous raconte (Exode 3 : 7-8, Deutéronome 6 : 20-21, 23-25). Les lois du Dieu d'Israël révèlent une préférence pour l'étranger, l'errant, le pauvre et le démuni. « Tu aimeras également l'étranger car vous étiez des étrangers en terre d'Egypte » (Deutéronome 10 : 19). Puisque le sort des dépossédés importe à Dieu, il doit importer au peuple de Dieu.
- 3. L'évènement fondateur de l'histoire des Chrétiens est la venue du Christ : l'incarnation, la vie, l'enseignement, la souffrance, la mort et la résurrection de Jésus de Nazareth. Grâce à la venue du Christ, nous voyons Dieu et savons qui nous sommes et ce que nous sommes appelés à faire. Jésus était juif ; il a partagé la passion de la justice et la préoccupation de l'étranger qui se trouve dans la Bible hébraïque. La vie de Jésus est l'histoire de l'accueil, de l'inclusion, du service, tant aux nationaux qu'aux étrangers qui sont parmi eux, particulièrement ceux qui sont considérés comme des intrus. Jésus disait à ses fidèles que lorsqu'ils subvenaient aux besoins de leurs frères et sœurs souffrant de la faim, de la soif, du dénuement, de la maladie et de l'emprisonnement, c'est à ses besoins qu'ils subvenaient. S'ils ne l'avaient pas fait, à Lui non plus ils ne l'avaient pas fait (Mathieu 25 : 31-45).

Luthériens et réfugiés

- 4. En raison de son héritage concernant les réfugiés et son acceptation des motifs bibliques et théologiques profonds de l'accueil de l'étranger, l'Eglise luthérienne est profondément engagée dans la problématique des réfugiés.
- 5. C'est un engagement qui remonte aux temps bibliques. L'Ancien testament nous conte l'histoire d'un peuple réfugié le peuple d'Israël qui a fui l'Egypte. Le Nouveau testament nous conte l'histoire d'une famille réfugiée la Sainte famille qui vient chercher refuge en Egypte. Oui, Jésus était un réfugié. Lors de la réforme, Martin Luther lui-même, a été mis à l'écart et a trouvé un sanctuaire dans le Château de Wartburg. A la fin de la deuxième guerre mondiale,

alors qu'un Luthérien sur six dans le monde était un réfugié, les Luthériens ont fait l'expérience de la souffrance et du service. Il en est ainsi aujourd'hui grâce aux activités de la Fédération luthérienne mondiale et aux nombreuses organisations, congrégations et personnes qui, engagées dans les services luthériens, offrent un accueil à ceux qui ont été déracinés.

6. Les Eglises membres de la Fédération luthérienne mondiale restent engagées à la promotion des droits humains, de la paix et de la réconciliation, à l'allègement des souffrances humaines et à l'éradication des causes profondes de l'injustice sociale économique et de genre. Etre luthérien c'est s'engager à servir, comme nous avons été libérés par le Christ pour aimer et servir notre prochain.

« Le soin que nous prenons du monde et le soin que nous prenons de la création font partie intégrante de notre identité luthérienne ».

Contribution de Ralston Deffenbaugh, Fédération luthérienne mondiale.

La parabole du bon Samaritain

- 7. Dans la lecture de la parabole du bon Samaritain dans l'Evangile de Luc (Luc 10: 25-37), nous trouvons des réponses aux questions : « Qui est mon prochain ? » et « Qui dois-je aimer comme moi-même ? », afin d'honorer les obligations de la Loi divine. Les circonstances du blessé, en dehors du fait qu'il se dirige vers Jéricho, ne sont pas connues. On ne sait pas, par exemple, s'il était d'une quelconque façon responsable de ce qui lui est arrivé ou s'il avait été imprudent au cours de son voyage. Toutefois, la parabole montre que ces questions ne sont pas importantes. La seule considération à prendre réellement en compte est la réponse aux besoins du prochain.
- 8. Le Samaritain, non-soumis à la Loi, est la personne qui honore cet engagement.
- 9. Le secours qu'apporte le Samaritain au blessé est libérateur. Il dit à l'aubergiste qu'il défraiera tous les frais encourus. En vertu de la coutume de l'époque, le blessé aurait automatiquement été confié en servage à l'aubergiste pour le remboursement de la dette. Le geste du samaritain lui a épargné la servitude. C'est une histoire qui exhorte les lecteurs à réfléchir sur les questions portant sur l'identité de la personne objet de soin, quel type d'assistance lui dispenser et jusqu'où aller dans l'aide aux victimes.

Contribution de Michael Gallagher, Jesuit Refugee Service.